



Abandon abdicatif d'usufruit

Par **kerjeg**, le **09/09/2014** à **12:32**

Bonjour,

En août 2004, j'ai fais le don d'une résidence secondaire à mes deux filles et en ai gardé l'usufruit. Je souhaiterais aujourd'hui l'abandonner afin que mes filles, qui ont a présent des familles, puissent en profiter à leur gré.

En novembre 2009 (03/11), vous évoquiez la possibilité de l'abandon abdicatif pur et simple. Au travers des nouvelles lois, qu'en est-il aujourd'hui? J'ai évoqué le sujet avec mon notaire qui ne semble pas d'un enthousiasme excessif...

Bien cordialement,